Grisy-les-Plâtres
Commune du Vexin français

Modification de signalisation routière sur la RD 22 : rue du Général de Gaulle



Il est installé un panneau « STOP » en remplacement du panneau « CÉDEZ-LE-PASSAGE » sur la RD 22 rue du Général de Gaulle à l'angle de la rue du Bois Quéris, direction Haravilliers, et à l'angle de la rue Robert Machy.

Les conducteurs devront en conséquence s'arrêter et laisser la priorité aux automobilistes venant de droite et de gauche avant de s'engager sur la route.

Infos pratiques

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Le non-respect des règles de priorité entraîne une amende forfaitaire de classe 4 et un retrait de 4 points du permis de conduire.

Documents
Arrêté municipal
Contact

Mairie de Grisy-les-Plâtres : 01 34 66 62 69